

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2022/11/25-12-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 25 novembre 2022, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret n°84-43 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, et notamment son article 19,

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

Vu la délibération n°2012/07/17-18 du Conseil d'administration en date du 17 juillet 2012,

Vu la délibération n°2015/04/21-11 du Conseil d'administration en date du 21 avril 2015,

Vu la délibération n°2017/06/27-05 du Conseil d'administration en date du 27 juin 2017,

Considérant l'avis favorable du Comité technique en date du 15 novembre 2022,

Considérant qu'il y a lieu de modifier la délibération existante,

DECIDE :

OBJET : Modification des critères locaux d'attribution du Congé pour Recherche ou Conversion Thématique (CRCT)

Le Conseil d'administration approuve la modification des critères locaux d'attribution du Congé pour Recherche ou Conversion Thématique (CRCT)» de la manière suivante :

- Les critères prioritaires d'attribution sont élargis aux enseignants-chercheurs lauréats d'un appel annuel « AMU Fellow », dispositif d'accueil au sein de l'IMERA, dans un contexte international et interdisciplinaire prioritaire ;

- La disposition « *Pendant le CRCT, l'enseignant perçoit :* » est modifiée de la manière suivante :

- Sont maintenues la rémunération liée à son indice est maintenue et la PEDR,
- Est supprimée la prime d'enseignement supérieur,
- Sont ajoutées l'indemnité statutaire (Volet C1 du RIPEC), la prime individuelle (Volet C3 du RIPEC), le cas échéant,

Les autres dispositions restent inchangées.

Cette modification sera applicable à compter de l'année universitaire 2023 / 2024.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Présents et représentés : 29

Fait à Marseille le 25 novembre 2022,

Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université AMU.

